

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Étaient présents : LAMAIRE François - MOREL Nadine - BOITEL Catherine - BONNISSANT Jean-Yves - BÉZAULT Bernard - CARPENTIER Jean-François - DELIMAUGES Didier - FOULON Françoise - KELLER Lysiane - LEPÈRE Vincent - OYON René - SWAENPOEL François.

Absents excusés : BODDAERT Dominique qui donne pouvoir à LAMAIRE François.

Secrétaire de séance : KELLER Lysiane

Arrivée à 19h de Jean-François VILLET

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu et approuvé

TRAVAUX RÉSEAU D'EAU RUE JEAN D'ERCHIEU ET RUE SŒUR SAINT VINCENT.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'État a accepté le dossier de demande de subvention DETR 2018 pour les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable rue Jean d'Erchieu et rue Sœur Saint Vincent. D'autre part, la commune ne bénéficiera pas de la subvention de l'agence de l'eau.

Le financement des travaux sera le suivant :

Total HT des travaux	88 238.54 HT
Total TTC des travaux	105 886.25 TTC
Subvention DETR	22 060.00 HT
Part communale dont TVA	83 826.25 TTC (dont emprunt de 40 000€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le plan de financement des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable rue Jean d'Erchieu et rue Sœur Saint Vincent et donne pouvoir au maire pour l'exécution des travaux.

FINANCEMENT TRAVAUX RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire présente les différentes offres de financement reçues par trois banques d'un montant de 40 000 € sur 5 ou 10 ans :

	<i>Crédit agricole</i>		<i>Caisse d'épargne</i>		<i>La Banque postale</i>	
	<i>5 ans</i>	<i>10 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>10 ans</i>	<i>5ans</i>	<i>10 ans</i>
Taux fixe	0.62%	1.16%	0.90%	1.45%	0.87%	1.46%
Montant prêt	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire un emprunt auprès de la Banque postale pour un montant de 40 000€ sur 5 ans et autorise le maire à signer tous documents relatifs au contrat de prêt.

PRIX DE L'EAU 2018.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix de l'eau, celui-ci n'ayant pas été augmenté depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau de 0.10€.

Le prix de l'eau pour 2018 sera de 1.10€ le m³ pour Ercheu et 1€ le m³ pour la commune de Moyencourt.

TARIFS CLSH ET PÉRISCOLAIRE

Monsieur le maire présente au conseil municipal les effectifs du périscolaire et de la cantine depuis la rentrée de septembre qui sont satisfaisants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter de 0.02€ le tarif du périscolaire et de l'accueil de loisirs et propose un tarif à la demi-heure pour la garderie du matin suite à la demande de plusieurs parents.

A compter du 1^{er} octobre 2018, les tarifs seront les suivants :

LUNDI , MARDI, JEUDI, VENDREDI (tarifs du périscolaire)

- Le matin : accueil de 7h à 9h : coefficient > 708 : 1.12€ de l'heure ou 0.56€ la ½ heure
coefficient entre 524 et 708 : 1.10€ de l'heure ou 0.55€ la ½ heure
coefficient < 524 : 1.05€ de l'heure ou 0.53€ la ½ heure

Toute heure ou demi-heure commencée est due

- Le midi (après le repas) : coefficient >708 : 0.85€
coefficient entre 524 et 708 : 0.84€
coefficient < 524 : 0.82€

+ prix du repas : 3.85€

- Le soir : accueil de 17h à 18h30 : coefficient >708 : 0.85€ les ¾ d'heure
coefficient entre 524 et 708 : 0.84€ les ¾ d'heure
coefficient <524 : 0.82€ les ¾ d'heure

Toute tranche de ¾ heure commencée est due.

ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi)

- Journée complète : coefficient >708 : 6.39€
coefficient entre 524 et 728 : 5.88€
coefficient <524 : 5.12€

+ prix du repas : 3.85€

- Demi-journée du mercredi : coefficient >708 : 3.34€
coefficient entre 524 et 708 : 3.09€
coefficient <524 : 2.83€

VACANCES SCOLAIRES SANS CARTE DE LOISIRS CAF OU MSA

- Coefficient >708 : 32€ le 1^{er} enfant, 27€ le 2^{ème} et 22€ le 3^{ème}, la semaine
- Coefficient entre 524 et 708 : 30€ le 1^{er} enfant, 25€ le 2^{ème}, 20€ le 3^{ème}, la semaine
- Coefficient <524 : 28€ le 1^{er} enfant, 23€ le 2^{ème}, 18€ le 3^{ème}, la semaine

VACANCES SCOLAIRES AVEC CARTE LOISIR CAF OU MSA

- 16€ le 1^{er} enfant, 11€ le 2^{ème}, 6€ le 3^{ème}, la semaine.

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération adhésion de la commune nouvelle « Trois rivières » à la CCGR : Monsieur le maire lit au conseil municipal un courrier de la préfecture nous demandant de statuer sur l'adhésion de la commune nouvelle (composée de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont-sur-Avre), Trois Rivières, à la Communauté de Communes du Grand Roye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle Trois Rivières à la Communauté de Communes du Grand Roye

- Opération brioche : Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'opération brioche organisée par l'ADAPEI les Papillons Blancs. Afin de participer à l'opération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un don de 50€.
- Matériel médecin: Mme Foulon fait part d'une requête de M. Deken, ancien médecin d'Ercheu, qui demande quand la commune va récupérer son ancien matériel. Monsieur le maire répond qu'il n'y a pour l'instant pas d'endroit où stocker son matériel.
- Départ en retraite Marie-France Bonelle : Mme Keller demande quand la commune va organiser un pot de départ pour la retraite de Mme Bonelle, ancienne secrétaire de mairie. Le maire répond que le pot de départ va avoir lieu mais que la date reste à fixer.
- Clocher : Mme Keller s'étonne de ne plus entendre sonner le clocher de l'église et notamment l'angélus. Monsieur le maire affirme que les moteurs ont été réparés cet été donc le clocher devrait fonctionner. Une vérification sera faite par les employés communaux.
- Déchèterie : Plusieurs conseillers font part des dysfonctionnements de la mise en place des badges à la déchèterie et des problèmes que cela engendre. Les administrés ne peuvent pas tous se déplacer à l'antenne de Roye et de plus les horaires ne conviennent pas aux personnes actives. La limite de 1m³ par jour est aberrante selon certains. De telles mesures risquent de faire augmenter les dépôts sauvages. La déchèterie a informé M. Lepère qu'elle ne prendra plus les plaques de plâtre par exemple et il se demande ce qu'il doit faire de ces déchets. Monsieur le maire fera part de toutes ces inquiétudes lors du prochain conseil communautaire.
- Etat des routes : M. Oyon demande si nous avons plus d'informations concernant les nids de poule à reboucher sur les routes d'Ognolles et Libermont. Il alerte également le maire sur l'état de la rue des Clercs Dufour. Monsieur le maire propose de reboucher les trous et à également alerté les maires des communes voisines sur ce sujet.
- Avancée des travaux du pôle d'accueil : M. Oyon souhaite savoir si un plaquiste a été trouvé pour remplacer l'entreprise Equinoxe Aménagements qui semble avoir cessé son activité. Le maire répond qu'un recommandé a été envoyé à la société Equinoxe Aménagements et qu'à ce jour la commune n'a pas eu de retour. D'autres sociétés de plâtrerie ont été démarchées donc un remplaçant sera bientôt choisi.
- Vitesse excessive : M. Bonnissant demande à ce qu'une table ronde soit organisée pour trouver des solutions concernant la vitesse excessive au vu des récents évènements et des plaintes régulières des administrés. Monsieur le maire réfléchit déjà à plusieurs solutions et informera le conseil municipal à ce sujet.
- Démission conseiller municipal : Monsieur Jean-François Villet fait part à l'assemblée de son souhait de démissionner du conseil municipal. Monsieur le maire accepte sa démission.
- Alarme IME : M. Delimauges évoque le problème de l'alarme de l'IME qui sonne régulièrement le week-end.
- City stade : M. Delimauges propose de remettre une pancarte au city stade pour indiquer qu'il est réservé uniquement aux habitants d'Ercheu. En effet, il arrive régulièrement que des personnes d'autres communes y viennent et sont responsables de nuisances sonores.

La séance est levée à 19h50.